MAIRIE DE LUPPE-VIOLLES 32110

Tel: 05.62.08.95.65
Luppe.violles.mairie@wanadoo.fr

Le 25 octobre 2022

Mesdames, Messieurs,

La Commune de LUPPE-VIOLLES vient de déposer ce jour une Demande Communale de Reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle au titre de la sécheresse 2022 pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022.

Si vous êtes concernés, merci de bien vouloir nous envoyer un courrier ou un mail avec photos à l'appui.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer la réponse de l'Etat à cette demande.

Ne vous inquiétez pas la procédure est très longue!

Pour le Maire,

La secrétaire de mairie

Janique/CAMBET